

# IMPORTANT

## CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

### 1- RECONNAISSANCES

*Application article 6.2 - FRANCE AUTO RÈGLEMENTATION*

Afin de préserver l'avenir des rallyes, nous vous recommandons de respecter scrupuleusement le code de la route ainsi que l'environnement et la quiétude des habitants de toutes les localités traversées, et tout particulièrement nous vous demandons de ne pas effectuer de demi-tours dans les villages et de limiter les nuisances sonores.

Les reconnaissances et non les essais seront autorisées **les 15 et 21 juillet 2007 de 8h à minuit** ; prise de notes de jour, vérification de nuit, 4 passages maximum.

La gendarmerie nous a indiqué qu'elle mettra en place des contrôles pendant les reconnaissances ainsi que le jour de l'épreuve. (*contrôle radar*)

**Afin de limiter les nuisances occasionnées aux riverains par les reconnaissances, une chicane sera installée par l'organisation dans le village de Bunangues, et sera retirée le jour de la course.**

### 2 - PARCOURS DE LIAISON

Les parcours de liaison seront effectués au maximum à une vitesse moyenne de 50 km/h et dans le respect du code de la route. Des contrôles seront effectués pendant toute la durée du rallye, qui entraîneront des pénalités selon l'article 8 de la réglementation.

### 3 - ASSISTANCES & ACCOMPAGNATEURS

Assistances et accompagnateurs devront se conformer aux consignes générales de sécurité, le concurrent ou le pilote restant solidairement responsable de leurs agissements qui pourront, éventuellement, entraîner la mise hors course de l'équipage concerné.

Soyez sympas, aidez nous à faire de cette 15<sup>e</sup> édition, un modèle du genre dans ce domaine, respectez les riverains qui ont le droit de sortir de chez eux sans courir le moindre risque.

Par avance, merci de votre collaboration.

Le Comité d'Organisation

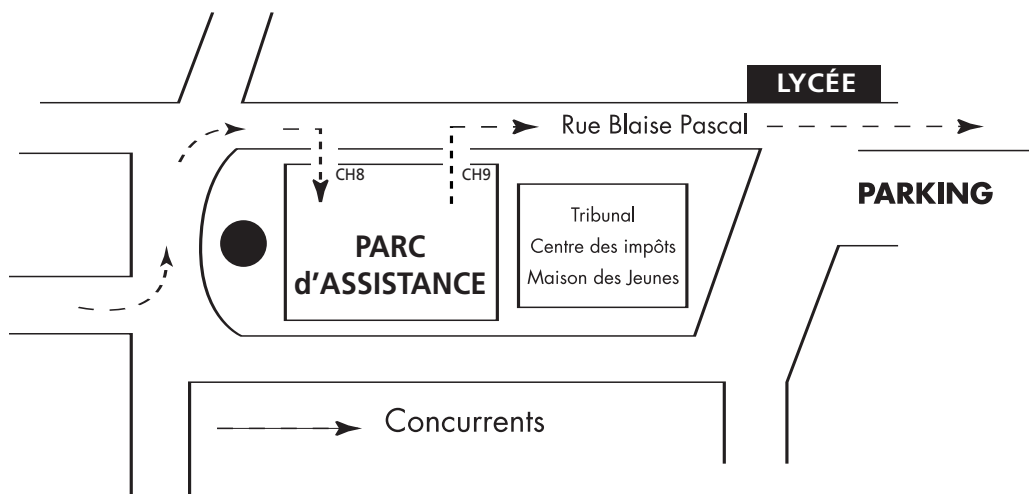
# CHERS CONCURRENTS

Pour les véhicules d'assistance, il est strictement interdit de se garer dans la rue Michel de l'Hospital (sous la place Charles de Gaulle), pendant le parc de regroupement à Ambert, un parking est prévu à 100 m du parc, place Notre Dame de Layre (devant le Lycée).

**ATTENTION !!! Contrôle de passage entre CH 5 et CH6 uniquement.**



## PARC d'assistance - Entrée (CH8) / Sortie (CH9)



Nous rappelons que vous devez respecter le code de la route dans les secteurs de liaison, notamment les limitations de vitesse, et en particulier dans les traversées de village.

Des contrôles de gendarmerie sont prévus. Des pénalités seront appliquées, conformément à la réglementation générale. Nous rappelons qu'il est interdit de chauffer les pneus.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un bon rallye.